Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_039-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Délibération n° 2021/039

OBJET :

Vente de parcelle section AX numéro 100 sise boulevard du Général Leclerc à la SCI GATLE

Date de convocation : **08 avril 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : 29	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **22 avril 2021**

L'an **2021, le 15 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
M. MEHDI Saïd (pouvoir FITA Claire) - M. BARTHES Philippe (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir BELOU Florence) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. HERRET Nicolas a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_039-DE

La commune de Graulhet s'emploie, depuis plusieurs années, à développer sur son territoire une politique encourageant le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, le syndicat **TRIFYL**, en partenariat avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet, la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement Collectif et la Ville de Graulhet propose de déplacer la station **BIO GNC** de son site de « La Mariole » pour se rapprocher de la ville afin qu'elle soit facilement accessible au public.

Cette station permettra de mettre à disposition du public du biométhane et de l'hydrogène qui accélèrera la transition énergétique du secteur des transports. Ce projet s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale environnementale économique.

Elle permet :

- Une valorisation de la matière renouvelable locale, le Biométhane (produit par TRIFYL)
- L'utilisation d'une énergie renouvelable et stockable
- Une autonomie énergétique du territoire
- Une mobilité durable et solidaire

De plus, il y aura des effets positifs au niveau de la ville mais aussi de l'agglomération Gaillac-Graulhet comme :

- La distribution d'un carburant compétitif qui bénéficiera aux 200 artisans de la Ville de Graulhet avec une baisse d'au moins 30% de leurs charges de carburant.
- La baisse des Gaz à Effet de Serre qui s'inscrit dans la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération Gaillac-Graulhet (un camion ou bus converti au Bio GNV, c'est 67 tonnes de CO_2 en moins par an).

La société SEVEN OCCITANIE, sise La Cité - 55 avenue Louis Breguet, 31400 Toulouse, qui développe, finance, construit et exploite un réseau de station de multi-énergies en France sera chargée de sa création et de sa mise en place.

En raison de sa situation géographique, facilement accessible par la rocade et proche du réseau de gaz, la parcelle communale cadastrée section AX numéro 100 a été retenue pour l'implantation de ce projet.

Il s'agit d'une parcelle non bâtie, partiellement arborée d'une surface de 3687 m², sise boulevard du Général Leclerc. L'emprise du projet sera de 2135 m² (voir plan joint).

La SCI GATLE, sise 12 rue Fabrégat, 34 500 Béziers, sera chargée de l'acquisition de cette parcelle.

Vu le dossier présenté par la société SEVEN OCCITANIE à la Collectivité le 07 avril 2021,

Vu l'avis des domaines en date du 13 avril 2021 estimant la valeur de la parcelle, propriété de la commune à 12€/m².

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à la cession d'une partie de la parcelle section AX numéro 100 d'une contenance de 2 135 m², boulevard du Général Leclerc, à la SCI GATLE, sise 12 rue Fabrégat, 34 500 Béziers.

- DE FIXER le prix de vente à 25 620€, conformément à l'avis des domaines.

- QUE les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de la SCI GATLE.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_039-DE

